



N°2024-  
006  
/MAECRBE/SG

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur présente ses compliments à la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et, a l'honneur d'accuser réception de sa note verbale référencée ECW/OP/DC/31.01.24/ak du 31 janvier 2024, relative à la décision de retrait du Burkina Faso de la CEDEAO.

Le Ministère porte à la connaissance de la Commission de la CEDEAO ce qui suit :

Le Gouvernement burkinabè réitère la **décision du retrait sans délai** du Burkina Faso de la CEDEAO, en raison de la violation par l'Organisation elle-même de ses propres textes, ainsi que les autres raisons légitimes mentionnées dans le Communiqué conjoint N°001 du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger, du 28 janvier 2024. Il l'informe par ailleurs du **caractère irréversible de cette décision**.

En prenant des sanctions en dehors de celles prévues par ses propres textes, avec une intention manifeste de détruire les économies des pays en transition alors même que sa vocation première est de promouvoir l'intégration économique, et en instituant des mesures de confinement économiques et financières contre ses propres membres, la CEDEAO s'est inscrite dans le déni de son Traité révisé ; foulant ainsi au pied les valeurs et principes sacro-saints qui fondent l'Organisation.

Le Gouvernement souligne en outre, que ces graves manquements commis par la CEDEAO remettent en cause le caractère contraignant des textes de la Communauté et fonde le droit légitime du Burkina Faso de ne pas être lié aux contraintes de délai, mentionnées à l'article 91 du Traité révisé et évoquées par la Commission.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur remercie la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa considération distinguée.

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

- ABUJA -



Ouagadougou, le 07 FEV. 2024